

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

ANIMATIONS VILLE VIE VACANCES 2014

Délibération : 06.2014.052

Transmis en préfecture le :

6 juin 2014

Séance du : 3 juin 2014

Compte-rendu affiché le 10 juin 2014

Date de convocation
du Conseil Municipal : 27 mai 2014

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Philippe MASSON

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER (à partir du point 5), Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Membres absents excusés à la séance :

Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET (jusqu'au point 4), Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

La période des vacances scolaires révèle parfois une inégalité d'accès aux loisirs et est souvent marquée par l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés.

En réponse à cette situation, le programme « Ville Vie Vacances », composante essentielle de la politique jeunesse, favorise au cours des différentes vacances scolaires une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des enfants et des jeunes sans activité et en difficulté.

Le dispositif Ville Vie Vacances, volet animations, s'adresse en priorité à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers des agglomérations en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), même si, dans la mesure du possible, les activités proposées doivent favoriser le brassage et la rencontre des publics.

Depuis juin 2010, dans le cadre de la définition d'une véritable politique en direction des jeunes saint-genois, la Ville, à travers le service Jeunesse, est devenue le référent pour les associations socio-éducatives et les partenaires associés du territoire et coordonne à ce titre les différents dispositifs liés à la Jeunesse et le partenariat avec les acteurs locaux. Ainsi assure-t-elle aussi la gestion du Comité Local VVV.

Chaque trimestre, le Comité local regroupant les partenaires financiers (État et CAF), les structures socio-éducatives porteuses de projets, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte (ADSEA) et le service Jeunesse se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires et qui seront par la suite défendus pour validation par la cellule départementale des VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative au détriment d'une démarche de simple consommation de loisirs tout en proposant une ouverture au monde extérieur et en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2014, l'enveloppe inscrite par la Ville est de 10 000 €, tenant compte des actions à venir qui seront menées par la Maison de Quartier des Collonges, le Centre Social et Culturel des Barolles et l'ADSEA.

Dans le même temps, et comme l'année précédente l'enveloppe de l'État (participation attendue : 13 000 €) ne sera pas confiée à la Ville, mais versée directement aux porteurs de projets. Aussi les associations concernées et porteurs de projet devront fournir un bilan de leur action à l'issue de chaque période de vacances scolaires.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser par décision la participation de la Ville aux différents porteurs de projets des Opérations Ville Vie Vacances année 2014;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget Ville;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action et que la subvention n'est versée qu'a posteriori à réception du bilan.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,



Le Maire,